



## 1. Elle voulait devenir chanteuse

À Kaduna, au Nigéria, Sémira Adamu est née le 15 avril 1978. Dans son pays natal, son destin est déjà tout tracé. Sémira doit épouser un homme choisi par son père. Cet homme est Togolais, trois fois plus âgé qu'elle, polygame et dépeint comme brutal. Sémira, elle, ne rêve pas de mariage mais de devenir musicienne. À 20 ans, elle décide de fuir ce mariage forcé et la violence de cet homme. Plus de 6 000 kilomètres plus tard, Sémira débarque à Zaventem au printemps 1998.

## 2. Bienvenue en Belgique

Sur le sol belge, Sémira voit son rêve d'artiste être remis à plus tard. Sa demande d'asile rejetée, elle est alors enfermée au centre fermé 127bis de Steenokkerzeel en vue d'être expulsée. Très rapidement, la jeune nigériane milite pour ses droits et se fait connaître aussi bien à l'intérieur du centre qu'à l'extérieur. Déterminée à faire entendre sa voix et celles des autres détenus, elle endosse le rôle de lanceuse d'alerte pour le Collectif contre les expulsions. Elle témoignait du fonctionnement de ces prisons et informait des dates d'expulsions de ses codétenu.e.s. Lise Thyri, une scientifique belge de renom et active au sein du Collectif, devient sa marraine d'adoption et lui envoie des colis qu'elle partage avec les autres : cartes de téléphone, vêtements, produits de beauté et livres d'anglais. Cloisonnée entre quatre murs, elle reste pleine d'espoir et trouve réconfort auprès des autres migrants privés de liberté, notamment auprès des enfants dont elle essaye de rendre la vie en détention moins dure en les occupant mais surtout en chantant.



En Belgique, il existe cinq **centres fermés**. Ce sont des lieux de privation de liberté où des personnes en séjour irrégulier en attente d'être expulsées sont détenues. La Belgique a été pointée du doigt à plusieurs reprises par des organisations de défense des droits de l'Homme pour les conditions de détention et d'expulsion des sans-papiers. De nombreux détenus ou ex-détenus témoignent des humiliations et des violences dont ils ont souffert ou souffrent encore. La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné trois fois la Belgique pour avoir enfermé, entre 2004 et 2008, plus de 2.000 enfants avec leurs parents dans des centres fermés. Alors que la Belgique avait cessé d'enfermer des enfants depuis 2009 suite à ces condamnations, le gouvernement belge a fait marche arrière en 2018 en rendant à nouveau légal la détention de famille avec enfants mineurs.

### 3. Ecrire pour exister

Pour Sémira, résister en centre fermé, c'était d'abord écrire. Témoigner pour laisser une trace. Rédiger pour que ceux à l'extérieur sachent. Mais cela se borne à des correspondances. En parler à des journalistes qui la contactent par téléphone, elle ne le fera pas. La peur des représailles est alors trop présente. La tension est palpable à Steenkozeel. On veut faire payer à Sémira son activisme et sa détermination. Tous les moyens sont bons pour saper le moral des migrants détenus. Sans raison valables, les employés recourent à l'isolement pendant des heures, ils interdisent d'ouvrir les fenêtres en été, des objets personnels sont volés, l'accès au téléphone ou encore à la TV est restreint. Par ces actes de provocation, le personnel du centre cherche à intimider Sémira et les autres détenus.

*« Chaque jour, ils viennent avec une histoire différente pour nous rendre la vie plus difficile ici. Ils ne veulent pas que nous soyons heureux, ils essayent par tous les moyens de nous rendre tristes pour la seule raison que nous sommes réfugiés. Nous voulons seulement être libres. C'est la seule chose que nous demandons, ainsi que d'être saufs ».*



*« Ils ont pris certaines choses de nos chambres dont une cassette que nous avons depuis des mois. C'est comme s'ils ne l'avaient jamais entendue ou qu'ils devaient la prendre juste aujourd'hui ; une cassette que nous écoutons depuis si longtemps, pourquoi aujourd'hui ? Tout cela parce qu'ils savent que j'aime la musique, avec d'autres personnes ».*

### 4. Cinq tentatives d'expulsion

Ces intimidations ne feront pas détourner Sémira de son objectif : « sortir d'ici et pouvoir refaire ma vie ». L'Office des Etrangers lui délivre pourtant un ordre de quitter le territoire. Son expulsion vers le Togo est programmée. Les autorités belges décident de la renvoyer vers le pays qu'elle a traversé avant d'arriver en Belgique. C'est ce que la loi prévoit. Mais Sémira prévoit autre chose. A bord de l'avion, elle décide de chanter et crier pour interpeller les passagers. Elle en appelle à la solidarité des voyageurs afin qu'ils se lèvent pour protester à leur tour contre ce traitement dégradant. Bien que menottée, elle réussit à détacher sa ceinture de sécurité et à se débattre pour qu'on la fasse descendre de l'avion. Elle parvient à susciter l'indignation des passagers qui refusent que l'avion décolle dans de telles circonstances. La tentative d'expulsion échoue et il en sera de même des 4 autres tentatives qui suivront et pour lesquelles Sémira usera des mêmes techniques pour interrompre son rapatriement. Mais le courage et la résistance de la jeune femme lui coûtent cher. De chaque tentative échouée, Sémira gardait des traces physiques sans parler du personnel du centre fermé qui durcissait de plus en plus les conditions de son enfermement.

**L'ordre de quitter le territoire, délivré par l'Office des étrangers est octroyé aux personnes qui ne répondent pas ou plus aux conditions pour séjourner légalement sur le territoire belge. Dès lors que la personne a reçu cet ordre, elle peut prendre la décision de quitter volontairement, avec ou sans personne pour l'accompagner dans sa démarche, ou involontairement. Dans le cas de Sémira Adamu, quitter le territoire n'était pas un choix personnel. Dans ce cas, on parle alors de retour forcé ou de rapatriement. L'éloignement est alors organisé avec ou sans escorte policière, selon que l'étranger s'oppose ou non à son départ.**



## 5. Destination finale

Mardi 22 septembre 1998, Sémira quitte le centre fermé 127bis, c'est la sixième tentative de rapatriement. Au motif qu'elle est un cas extrêmement difficile, les policiers ont des consignes très précises cette fois : l'empêcher de se révolter par les cris. Le dispositif d'escorte a été renforcé spécialement pour l'occasion : neuf policiers, trois membres du service de sécurité de la SABENA. Les policiers étaient présents pour faire écran ou pour éloigner les personnes qui interviendraient pour empêcher l'expulsion, et une personne pour filmer le « bon déroulement » du rapatriement. Le gouvernement de l'époque voulait faire de Sémira un exemple de dissuasion pour les autres migrants et procéder coûte que coûte à son éloignement.

Quand les passagers sont entrés dans l'avion, Sémira, comme à son habitude, a commencé à chanter. Immédiatement, les gendarmes recourent à la technique du coussin. Pourtant pieds et mains liés, les policiers plient en deux Sémira, mettent tout leur poids sur son dos et enfouissent sa tête dans un coussin. Ils l'étoufferont pendant près de quinze minutes, provoquant un coma. Les services de secours sont appelés et la jeune femme est évacuée. Semira ne sera pas expulsé au Togo et ne retournera pas au centre fermé non plus. Elle mourra à 21h32 à l'hôpital Saint-Luc de Woluwe-Saint-Lambert à Bruxelles. L'autopsie révélera plus tard que Sémira est morte d'une encéphalopathie anoxique avec œdème cérébral d'origine multifactorielle. Parmi les facteurs, les médecins rapportent : « la position dans laquelle elle se trouvait entravant les voies respiratoires, la pression sur le thorax, l'application du coussin sur les voies respiratoires supérieures, la situation de stress ainsi que l'hyper stimulation adrénergique ».

La mort de Semira Adamu a secoué le pays qui prend subitement conscience des ravages de sa politique d'enfermement et d'expulsion. Le ministre de l'Intérieur démissionnera, et cinq gendarmes seront poursuivis en justice par la famille de Semira, la Ligue des droits de l'Homme s'étant aussi portée partie civile. L'expulsion ayant été filmée par la gendarmerie, l'agonie de Semira a été visionnée lors du procès.

### Mawda, 20 ans après

Le 17 mai 2018, la politique migratoire belge a encore tué. Cette fois, la victime est Mawda, une petite fille kurde de 2 ans abattue par les balles d'un policier lors d'une course-poursuite sur une autoroute. Elle se trouvait avec sa famille et une trentaine de migrants dans une camionnette qui tentait de rejoindre la France.

"Quand l'ambulance arrive, ils prennent la petite Mawda dans l'ambulance et ils interdisent à la maman de l'accompagner. On nous dit maintenant que l'enfant serait morte dans l'ambulance. En fait, elle est morte sans sa maman, parce que la maman était menottée pour être emmenée en cellule", affirme Selma Benkhelifa, avocate des parents de Mawda



*« J'ai des douleurs au corps à cause de a manière dont ils m'ont pressée dans l'avion pour me forcer à m'asseoir. J'ai aussi des bleus sur une main et mes jambes suite à cette bagarre. Ils m'ont aussi affirmé que c'était ma dernière chance avec Sabena, que dorénavant c'est moi et la police et qu'ils s'y prendront très durement ».*

## 6. Impunité et oubli ?

Le jugement a été rendu en décembre 2003. L'un des deux officiers responsables a écopé de quatorze mois de prison avec un sursis complet pour coups et blessures involontaires. Le second officier a bénéficié d'un acquittement complet. Les trois gendarmes ont été condamnés à un an de prison avec sursis total pour coups et blessures involontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. L'État belge, qui comparaisait en tant que responsable des cinq gendarmes, a été condamné à payer des dommages et intérêts aux parties civiles. Pour la justice, la mort de Semira n'était rien d'autre qu'un malheureux accident de parcours.

Mais pour la société civile, Semira Adamu était devenue une figure emblématique de la résistance des personnes détenues en centres fermés. Son combat continue par la voix de toutes les personnes, de tous les mouvements qui luttent au quotidien pour la fermeture de ces centres fermés, de ces prisons.

**« Je ne me considère pas comme une réfugiée mais comme une criminelle parce que c'est comme ça que je suis traitée ». Sémira Adamu**

**mrax**

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie